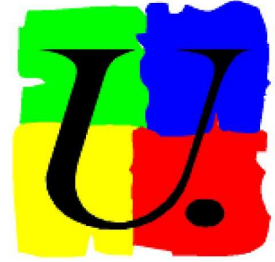




SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL

**Comité technique ministériel MEDDE-METL  
du 30 mai 2013**

**Déclaration liminaire de la CGT et de la FSU  
Hervé Vullion**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers camarades,

*En préalable, je voudrais rappeler que nous avons déjà soulevé au dernier CT ministériel le problème du regroupement immobilier à la Défense qui concerne tous les services de l'administration centrale. Ce matin, à l'entrée de ce CTM, nos collègues de centrale, dans l'unité, ont de nouveau exigé une mise à plat complète du schéma d'implantation. Expliquez nous comment, avec 35 % de surface en moins, les conditions de travail ne vont pas se dégrader pour tous les agents. CGT et FSU, nous apportons notre solidarité aux agents de centrale et soutenons totalement leurs demandes.*

Alors que le maître mot de la politique menée jusqu'à présent reste la compétitivité (le redressement de la compétitivité, le pacte compétitivité emploi, le crédit d'impôts compétitivité...), y a-t-il un espace pour l'économie solidaire réellement créatrice de valeur et de richesse ? Ya-t-il un espace pour développer une stratégie de filières de production industrielle, porteuses de progrès social et respectueuses de l'environnement dans le cadre d'une transition écologique indispensable ? Y a-t-il un espace pour une réforme fiscale qui rééquilibrerait l'impôt prélevé sur le travail et celui prélevé sur la rente ? Y a-t-il un espace pour développer le service public ? Mais là, ce serait une vision de gauche et le changement nous l'attendons !

Dans nos ministères, écologie, égalité des territoires, transports, logement ...où en est on ?

**Les rapports, audits, évaluations diverses se succèdent** à un rythme effréné dans le ministère : dans la sphère de l'environnement, sur politique maritime, la catégorie C, etc.

**Pour les catégories C**, priorité des ministres inscrite dans l'agenda social, l'heure est à attendre les orientations de la fonction publique... au moment où toute réflexion sur la structure statutaire est renvoyée à l'automne et où les orientations pour 2014 et 2015 se limitent à quelques points d'indice pour pouvoir suivre l'évolution du SMIC. Les grilles des quatre grades maintenus commenceraient aux indices 316 pour l'échelle 3,... 317 pour l'échelle 4,.. 318 pour l'échelle 5... et 325 pour l'échelle 6. Et cela sans toucher à la borne indiciaire du sommet de la catégorie C ni à la durée de carrière. Quelle avancée pour les carrières d'une catégorie prioritaire ! Au ministère, ce ne sont que 32 % des mesures catégorielle 2013 qui sont affectées à la catégorie C.

Quant à l'audit du CGEDD, il veut engager une réflexion sur les orientations et les nouveaux parcours professionnels susceptibles d'être proposés aux adjoints administratifs et aux dessinateurs.

Les organisations syndicales auditionnées sont ainsi invitées à faire entendre leur « perception du sujet », leurs « attentes et propositions ». Comme si les attentes des agents n'étaient pas connues et exprimées par les actions menées depuis des années.

Aujourd'hui, les 13 000 agents de catégorie C, qui ont participé à la construction du ministère, se sentent complètement abandonnés. Depuis 2007, ils subissent des réorganisations. Leur souffrance au travail ne fait qu'augmenter. Sans aucune lisibilité concernant l'avenir, ils sont inquiets et n'en peuvent plus.

Pour ce CT ministériel, notre intervention sera surtout centrée sur la sphère de l'environnement.

**Le projet d'agence française pour la biodiversité (AFB)** en est à la seconde mouture, largement modifiée par des pressions parlementaires. Il sera en discussion au groupe *ad hoc* du 11 juin. Le projet interroge sur sa cohérence en intégrant l'ONEMA, certes sans le démanteler, mais en laissant l'ONCFS de côté... alors même que l'évaluation de la police de l'environnement doit être discutée le 18.

On débattrà plus précisément de l'AFB au prochain CTM, avec la présence de Jean-Marc Michel, l'un des préfigureurs. Mais on voit déjà poindre les pressions au plus haut niveau de la part de responsables de la chasse et des ultra-libéraux qui considèrent que les lois votées sur la protection de la biodiversité, sur la protection des espaces, on peut y faire une entorse sous couvert de compétitivité et de développement économique.

**Du côté des parcs nationaux**, l'évaluation de la loi de 2006 pointe le besoin urgent de clarification. Nous militons aussi pour la responsabilité de tous face aux enjeux nationaux que portent les parcs, pour la clarification de la position de l'Etat, pour la garantie de la protection des cœurs, pour le rééquilibrage des conseils d'administration et pour que les moyens soient suffisants pour ne pas aller à l'échec. Des constats que l'on peut étendre sans peine à l'Agence des aires marines protégées, en pleine crise. Sur tous ces points, nous attendons de madame la ministre qu'elle prenne une position claire.

**Dans les agences de l'eau**, quid de l'étude BBZ au moment où des éléments inquiétants montrent que la réduction des effectifs touchera à l'intégrité même des missions exercées

A moins d'un mois des échéances fixées, aucun retour, aucune concertation sur les chantiers prioritaires eau et police de l'environnement engagés au titre de la MAP.

Pendant ce temps, les agents en charge de faire appliquer la réglementation sont de plus en plus stigmatisés, l'exemple venant des représentants de la République en charge d'édicter ces réglementations. Certes Madame la ministre est intervenue pour défendre ses personnels, ce dont nous lui savons gré. Mais que fait la ministre pour enrayer cette dégradation enclenchée par le gouvernement précédent (chacun se rappelle la sentence « *l'environnement, ça suffit* »).

**Dans les mesures catégorielles 2013**, c'est l'absence totale des corps de l'environnement. Inacceptable !

**Quid des contractuels de l'ONCFS et de l'ONEMA** qui attendent depuis 10 ans la sortie d'un hypothétique statut (type agence de l'eau) ? Aucune nouvelle sur ce dossier, véritable serpent de mer, qui devait démarrer en novembre dernier ! Cela peut faire sourire, ici à la Défense, mais les personnels bloqués depuis 10 ans dans leur évolution de carrière sont exaspérés.

Comment pouvez-vous convoquer une réunion sur la gestion des missions par les chefs de services de l'ONCFS, eux même techniciens de l'environnement, alors que vous n'êtes pas à même de respecter l'agenda social établi à l'automne 2012 prévoyant le traitement des corps de l'environnement, l'ouverture des concours de recrutements ATE/TE en panne depuis 2011.

**Comment se fait-il que les directeurs d'établissements publics font la pluie et le beau temps** dans la gestion des postes ouverts à la mutation mais qu'ils se permettent de refermer eux-mêmes, en fonction de qui candidate sur le poste ! Pourquoi la tutelle laisse faire de telles exactions ?

Les conditions de travail sont telles au ministère, dans les établissements comme dans les services que **l'activité syndicale elle-même est remise en cause**. Les temps partiels syndicaux ne sont pas reconnus et compensés dans les établissements publics de l'environnement. Et les représentants du personnel en conseils d'administration et en comités techniques sont soumis à des pressions intenable, comme dans le Parc National des Cévennes. Nous vous avons alerté sur ces situations, mais vous restez muets.

Nous apprenons que les directeurs des parcs de la Réunion et de la Guadeloupe décide de ne pas rembourser les frais de déménagement aux agents qui ont obtenu leur mutation et ceci en total irrégularité.

Comment des directeurs d'établissements, théoriquement aux ordres de l'état, peuvent-ils agir comme de petits hobereaux dans leurs fiefs, pratiquant une politique qui fait fi des règles de la fonction publique en toute impunité ?

De tels cas se multiplient, l'enchaînement de tous ces débordements nous laisse penser que nous n'avons pas changé de gouvernement, la part sociale étant complètement absente de la gestion des fonctionnaires et des contractuels de notre ministère.

L'enchaînement de toutes ces exactions, entraîne de partout, une augmentation de la souffrance au travail et des risques psycho sociaux.

Que faites-vous pour y remédier ?

Et, une fois de plus, nous devons constater que les **instances inter-établissements** pour permettre un dialogue, on les attend toujours. Nous ne souhaitons pas des instances informelles, mais bien des instances de réseau. Elles auraient peut-être permis d'identifier ces problèmes et d'y remédier plus tôt.

Je terminerai en soulignant, dans le domaine des transports, que le 12 juin, contre le « ciel unique ++ », dans le cadre d'une journée d'action européenne, les agents de la DGAC, du contrôle aérien et de Météo France seront dans l'action. Le lendemain, ce sera le tour des cheminots en intersyndicale, sur la réorganisation du ferroviaire.

Pour ces deux sujets qui concernent le ministère des transports, les recommandations de la commission européenne du 29 mai exigent une accélération de la libéralisation du secteur des transports ainsi que la suppression des tarifs réglementés perçus de l'énergie. Une logique qu'une nouvelle fois nous condamnons.